



Sortie des emplois de la liste dérogatoire : la situation et les alternatives pour lesquelles on se bat

Ce que nous dit le Cabinet :

Comme nous avons pu le constater lors de notre rencontre avec M. LESUEUR le 28 septembre dernier, le cabinet de Nicolas Hulot dit partager nos demandes et nos objectifs, à savoir :

- améliorer l'attractivité de la titularisation : l'intégration dans le cadre de la loi de déprécarisation dite loi Sauvadet n'est ni opérant ni attractif ;
- ne pas maltraiter ceux qui resteront dans le quasi statut et ne pas dégrader les carrières.

Le cabinet privilégie des aménagements dans le cadre de la loi Sauvadet (possibilité de passer au 2ème grade plus facilement dans le corps d'accueil, maintien des salaires pour les agents titularisés dans les catégories A et B, c'est déjà le cas pour la catégorie C par exemple) et des logiques de gestion du statut pour maintenir les taux de promotion, augmenter le passage à la compétence et permettre la mobilité. Des discussions vont avoir lieu avec Bercy avant mars 2018 sur de tels aménagements.

Sur les améliorations du quasi statut, le cabinet juge irréaliste de réviser un quasi-statut voué à l'extinction et ne veut pas donner des garanties trop fortes qui rendraient moins attractive la titularisation dans le cadre de la loi Sauvadet (comme selon lui un taux pro/pro à 10%).

Il veut trouver un équilibre entre titularisation et quasi statut. Des règles de gestion, un cadrage du contrôleur financier et une circulaire leur semblent des garanties suffisantes pour régler la question de la mobilité.

Le cabinet souhaite aller au plus simple. Il considère qu'une mesure législative pour les seules agences est trop compliquée et plus difficile à obtenir !

Notre Position : c'est vrai, il faut un certain courage politique pour obtenir une mesure législative, mais sa déclinaison s'imposerait à tous. Au contraire, si de simples mesures de gestion semblent plus faciles à obtenir....elles seront plus complexes à mettre en œuvre et sans garantie de durée, ne répondant que très partiellement à un équilibre de gestion des emplois et des carrières.

Nous avons rappelé au Cabinet que nos demandes visent à maintenir des conditions d'emplois conformes à ce que nous connaissons aujourd'hui, conditions qui contribuent au bon fonctionnement des agences de l'eau de par nos compétences et notre engagement quotidien. Nous ne demandons rien de plus.

Le cabinet a fini par reconnaître que **le risque de licenciement pouvait émerger** dans le cadre contraint des futurs XI° programmes (baisses d'effectifs, rationalisation entre établissements, ...). Il a besoin de disposer d'une projection des effectifs (départs en retraites) pour l'appréhender et va la demander au Ministère.

Grace à votre mobilisation, certaines mesures de gestion sont donc aujourd'hui à l'étude, mais ce n'est ni suffisant ni satisfaisant :

- nous n'avons aucune garantie de leur faisabilité, notamment face au contrôleur budgétaire
- quelle durabilité de simples mesures de gestion compte-tenu des renouvellements de personnes au ministère, dans les agences ?
- la dimension "mesurettes" ne répond pas aux besoins : une vraie capacité pour les agences de rendre les services attendus et des perspectives de travail satisfaisantes pour l'exercice des missions par les personnels.

Notre revendication, d'ordre législatif, reste toujours selon nous la plus pertinente :

Une titularisation adaptée et une amélioration du quasi statut :

- **Des dispositions de titularisation différentes s'approchant le plus possible d'une transposition c'est-à-dire d'une intégration préservant l'indice, la rémunération et l'ancienneté**
- **Et des garanties de maintien en vie du quasi-statut (sécurisation des emplois, taux pro/pro, passage à la compétence, mobilité,...)**
- **tout en se battant plus largement pour le maintien du système agences (pas de réduction des moyens humains ni financiers, compte tenu des missions et des objectifs).**

Les suites à donner :

- Nous en appelons au soutien des acteurs de la politique de l'eau, des membres des comités de bassins, des élus, des collectivités, des associations, mais aussi de tous ceux qui croient au système des agences de l'eau. L'objectif est de convaincre les parlementaires (députés et sénateurs) de porter nos demandes auprès du Parlement.
- Tant que nous nous ferons entendre, tant que nous maintiendrons la pression et diffuserons nos objectifs, nous pourrons espérer peser dans la décision politique et obtenir des propositions acceptables pour le personnel.

Concrètement, les actions engagées et à venir :

- Suite à nos interpellations (à prolonger), nos différents interlocuteurs institutionnels (Régions, Départements, intercommunalités, EPTB, ...) votent des motions qu'ils font remonter aux parlementaires.
- A l'occasion des rencontres avec vos élus, nous vous proposons le document joint « Vers un démantèlement des agences de l'eau », qui nous servira également pour aller à la rencontre des parlementaires
- Une pétition vers un plus large public vous sera prochainement proposée pour signature et diffusion
- Par ailleurs des rapprochements sont en cours pour agrandir l'intersyndicale

Ne lâchons rien, et continuons ensemble nos actions afin de défendre le système, les agences de l'eau et les agents !